

LES PREMIERS BOYCOTTAGES DE L'HISTOIRE DU SPORT



L i o n e l e t P i e r r e A r n a u d

Le capitaine Charles C. Boycott (1832-1897), riche fermier irlandais, ne pouvait imaginer que son nom allait faire fortune... en particulier dans le domaine du sport. Réputé pour avoir refusé de baisser les loyers de ses fermages, il fut mis en quarantaine pendant l'automne 1880. La presse répandit la nouvelle et « *boycotter* » signifia dans toutes les langues l'action d'interdire à un individu ou à une collectivité toute activité commerciale ou industrielle par une mise en quarantaine collective. Dès 1881, le substantif « *boycottage* » ou « *boycott* » est utilisé. Mais le monde du sport ne se familiarise avec le mot qu'après la Seconde Guerre mondiale. Il serait cependant faux de penser que les premiers boycottages ne sont contemporains que des années de « Guerre Froide » bien que les grandes rencontres sportives internationales aient ignoré ce phénomène jusqu'en 1919.

Quelles sont alors les raisons qui ont convaincu des dirigeants sportifs et politiques de mettre au ban (être déclaré indigne) tel ou tel État ou Nation en lui interdisant de participer à une compétition ou bien en le privant de la participation d'équipes nationales sur son sol ?

La réponse à cette question paraît évidente. Pour qu'il y ait boycottage il faut que le sport ait conquis une audience internationale et que l'événement sportif qui fournit le motif du boycottage représente un enjeu symbolique important. Il va de soi qu'avant 1914 la diffusion du sport dans le monde était insuffisante et les grandes compétitions internationales (dont les jeux Olympiques) n'avaient pas encore conquis l'opinion publique ou attiré l'attention des hommes politiques ¹.

Si le boycottage est un moyen de pression, une arme de dissuasion, son usage doit avoir pour effet de faire rentrer dans le rang le pays visé. Mais pour quels motifs ? Sportifs, idéologiques, politiques, économiques ? On pourrait imaginer que le boycottage d'un pays puisse n'avoir que des buts sportifs : par exemple, le refus de

1— Cf. Pierre Arnaud, « Les débuts de l'internationalisation du sport », *Revue Juridique et Économique du Sport*, n° 36, septembre 1995.

« jouer avec l'autre » s'il utilise des procédés déloyaux pour obtenir des victoires (violence, dopage, etc.). C'est bien ce qui se passe en 1913 au stade de Colombes lorsque les rugbymen écossais et l'*International Board* dénoncent la violence des joueurs français et suspendent les relations sportives entre les deux pays. Elles ne reprendront qu'en 1920.

En vérité les boycottages à but strictement sportif sont extrêmement rares (nous en avons eu un exemple avec l'éviction – mais tout est rentré dans l'ordre depuis... – de l'Angleterre du Tournoi des Cinq nations pour des motifs de morale sportive... et d'équité économique...). Le plus souvent, les raisons du boycottage sont d'ordre politique ou diplomatique et visent la moralisation de la vie politique d'un État, la lutte contre des régimes qui bafouent les droits de l'homme, la sanction des États ou des Nations qui ne respectent pas les « règles du jeu » politiques ou militaires, etc. Le boycottage est un acte « pacifique » de représailles, une sanction qui s'appuie sur un code éthique que partagent les « boycotteurs »... L'histoire du sport en fournit maints exemples, en particulier à propos de l'ex-URSS (Jeux olympiques de Moscou, 1980), des États-Unis (Jeux olympiques de Los Angeles, 1984), de l'Afrique du Sud (rugby, Formule 1), de l'Argentine (Coupe du monde de football, 1978), etc.

Même si ces phénomènes de boycottage, contrairement à des idées reçues, ne naissent pas avec la « Guerre froide », un constat s'impose : pour la première fois, les États et les gouvernements sont tentés d'utiliser le sport à des fins extra-sportives au lendemain de la Première Guerre mondiale. Le sport devient une vitrine de la vitalité et de la grandeur des nations et, à ce titre, est promu par les hommes politiques comme instrument de propagande. La montée du fascisme puis du nazisme, l'impact du communisme contribueront bientôt à promouvoir les exploits sportifs des champions des régimes autoritaires. Nationalisme sportif ? Rien n'est moins sûr...

Cette situation entièrement nouvelle est née d'une conjoncture elle-même inédite : le Traité de Versailles a des conséquences géopolitiques en modifiant le tracé des frontières ce qui suscite, entre autres, une forte hostilité de l'Allemagne ; la révolution d'octobre 1917 provoque une fracture grave et durable entre l'URSS et les pays « démocratiques ». Dans le même temps, et d'une façon quelque peu paradoxale, le sport devient un phénomène planétaire dans la mesure où les compétitions internationales se multiplient et bénéficient, ici et là, d'un engouement jusque là inconnu de la part de la presse et du public. Enfin, innovation pour le moins inattendue, les pays vainqueurs organisent à Paris, à l'initiative des Américains, des « jeux » sportifs (les jeux Inter-Alliés) sur un stade entièrement financé et construit par eux ². Évidemment, les pays

2 – Cf. Jean Durry, « 1919, Les Jeux Inter-Alliés », in *De Joimville à l'Olympisme. Rôle des armées dans le mouvement sportif français*, Paris, Editions Revue EPS, 1996.

vaincus ne sont pas autorisés à y participer, les Alliés ne souhaitant tout simplement pas courir le risque de perdre face à leurs anciens adversaires.

Finalement, dès 1919 la question se pose effectivement (et les journalistes, les dirigeants sportifs ne manquent pas de la poser) de l'autonomie du sport à l'égard de la politique et de la diplomatie. Le sport appartient-il aux sportifs ou le sport n'a-t-il rien à voir avec la politique comme l'affirment les défenseurs d'un sport pur, vecteur de paix, d'entente et d'amitié entre les peuples ? Ou bien, au contraire, le sport a-t-il partie liée avec la société globale auquel cas il ne saurait échapper à ses convulsions ? Les acteurs susceptibles de prendre parti sur ces questions sont nombreux : les dirigeants sportifs (en particulier ceux des fédérations nationales et internationales, mais aussi les dirigeants du mouvement olympique), les responsables politiques des gouvernements et des partis, mais aussi les journalistes, les sportifs, les spectateurs et l'opinion publique... Il est clair que les deux premiers groupes d'acteurs vont jouer un rôle décisif.

Les jeux de la Victoire

La première occasion d'observer un boycottage nous est donnée par l'organisation des jeux Inter-Alliés en juillet 1919. Le sport s'impose alors comme un solide ciment de l'unité et de la fraternité entre les Alliés et fournit l'occasion de représailles. Les États-Unis souhaitent en fait assurer leur propagande en France. Il ne s'agit nullement, comme certains se plaisent à l'écrire de remplacer symboliquement les Jeux olympiques de Berlin annulés en 1916 pour cause de guerre. De plus, les États-Unis veulent exalter le pacifisme et la civilisation face aux représentants de la barbarie (les vaincus). L'événement passe pourtant relativement inaperçu. Il faudra attendre sept ans pour qu'un journaliste, Lucien Dubech, le commente : « *En 1919, par une heureuse ironie, la finale du rugby eut lieu le jour même où fut signé le Traité de Versailles. Ce fut un si joyeux massacre qu'un témoin put le définir avec humour : "c'est ce qui se fait de mieux sans couteaux et sans revolvers"*. »³

L'année suivante, les Jeux olympiques d'Anvers confirment la valeur guerrière des Alliés⁴. D'autant plus facilement que les nations vaincues ne sont pas invitées. Que des « jeux », *a fortiori* olympiques, inaugurent la longue spirale des boycottages en dit long sur la force de leurs idéaux. Dès la première difficulté, le Comité International Olympique (CIO) se soumet aux ordres des dirigeants politiques et sportifs. Autonomie ?

Car ces premiers boycottages de l'histoire du sport ne sont pas sans prolongements : entre 1920 et 1924, 84 rencontres internatio-

3 – Lucien Dubech, *Où va le sport ?*, Paris, A. Redier, 1931.

4 – Cf. Roland Renson, *La VII^e Olympiade, Anvers 1920. Les jeux ressuscités*, Bruxelles, Comité Olympique et Interfédéral Belge, 1996.

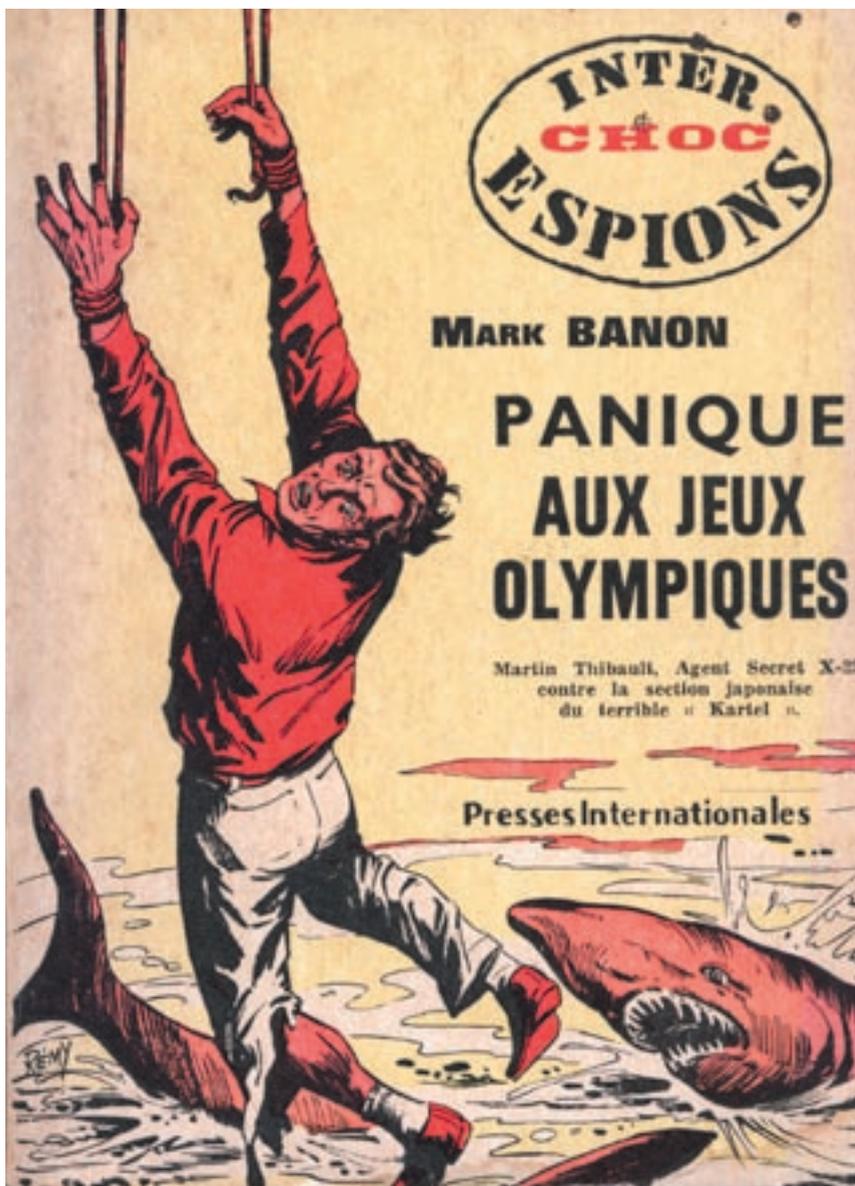
nales (exception faite des Jeux olympiques) opposent les équipes de France de football, de rugby, d'athlétisme à leurs homologues étrangères, ces trois sports recouvrant à eux seuls plus de 50 % d'entre elles. Mais toutes ces compétitions n'opposent la France qu'aux pays alliés : les Britanniques (41 rencontres, dont 24 contre l'Angleterre) et les Belges (17 rencontres). Qui a pris l'initiative de ces boycottages ?

Quel que soit le sport, l'organisation de rencontres internationales est tributaire de la politique étrangère. Les Allemands et leurs alliés sont systématiquement écartés ainsi que les pays neutres et l'URSS. Un exemple : les rencontres de l'équipe de France de football suivent très exactement les fluctuations de la politique du ministère des Affaires Étrangères. Jusqu'en 1924, la France ne rencontre que des pays alliés ou neutres : Belgique, Italie, Suisse, Angleterre, Irlande, Espagne. Après 1924, elle est opposée à des pays de l'Europe centrale : Autriche, Hongrie, Yougoslavie, Tchécoslovaquie. Il faudra attendre 1931 pour que se dispute le premier France-Allemagne à Colombes. Et c'est seulement lorsque l'Allemagne entre à la Société des Nations (SDN) que les rencontres sportives entre ces deux pays peuvent reprendre en athlétisme. La question se pose : pourquoi le sport est-il devenu l'otage de la politique ?

Le sport devient une affaire d'État

5 – Le SOFE est créé par décret du 15 janvier 1920, pour réorganiser la propagande française en direction de l'étranger. Le premier directeur est Albert Milhaud. Ce Service centralise les informations en provenance des représentants français à l'étranger, en particulier des membres du corps diplomatique pour les transmettre au Ministre des Affaires Étrangères et au Président du Conseil, pour avis. Il enregistre également les demandes d'aide, de subventions en provenance des personnes ou des associations qui désirent se rendre à l'étranger pour y assurer le renom de la France. L'essentiel des documents d'archives est centralisé au Ministère des Affaires Étrangères, Archives diplomatiques de Nantes. Le classement permet de repérer assez aisément tout ce qui a trait au Tourisme, Sports, Cinéma (avant 1932) puis aux Œuvres diverses (après 1932).

Le gouvernement français réfléchissait depuis quelques années à la création d'une organisation capable d'assurer la propagande de la France à l'étranger. La création du *Service des Œuvres Françaises à l'Étranger* (SOFE) ⁵ en 1920 répond à cette attente, pour des raisons économiques évidentes : il s'agit, aussi, d'attirer les devises étrangères sur notre sol. Le 20 janvier 1920, la création d'un *Service de l'Éducation Physique et du Sport* (rattaché au ministère de l'Instruction Publique) est confié à Gaston Vidal et complète ce dispositif. Il s'agit ici de promouvoir le sport de haut niveau afin qu'il contribue à restaurer l'image de la France dans le monde, face à la propagande allemande et à celle des Alliés également qui considèrent que la France, bien que vainqueur de la Guerre, est exsangue. Le sport, et les sportifs, pourraient utilement contribuer à ce redressement, au même titre que les grands couturiers, les industriels, les écrivains... Et c'est évidemment au ministère des Affaires Étrangères qu'incombe cette tâche. Les sportifs français sont investis pour la première fois dans l'histoire du sport français d'une noble mission : être les « *ambassadeurs de la France dans le monde* ».



« Ce qui intéressait l'organisation subversive du "Kartel" dans le nouveau satellite US "Peacemaker" destiné à transporter une bombe "A", c'était qu'on pouvait l'appeler vers la Terre à l'aide d'une station relais de TV comme celle qui, à 60 km de Tokyo, allait établir le contact avec Syncom III pour retranscrire les Jeux. Utiliser la station pour précipiter "Peacemaker" au milieu du Grand Stade Olympique, en tuant 200 000 personnes, tel était le plan diabolique des conjurés que devait déjouer Martin Thibault. »

Mark Banon, *Panique aux Jeux olympiques*,
Paris, Presses Internationales, collection « Choc » (n° 8),
non daté, texte de quatrième de couverture

Liste des responsables du SOFE entre 1920 et 1945 : Albert Milhaud (1871-1955) de 1920 à 1921 ; Jean Giraudoux (1882-1944), de 1921 à 1924 ; Émile Naggiar (1883-1961) de 1924 à 1925 ; Fernand Pila (1874-1945) de 1925 à 1933 ; Jean Marx (1884-1972) de 1933 à 1940.

L'État se propose d'aider financièrement les fédérations sportives afin que la victoire de la France, obtenue sur les champs de bataille, se traduise par son invincibilité sur les terrains de sport. En conséquence, une section *Tourisme et Sport* est créée au sein du SOFE. Et Gaston Vidal confirme : dès les jeux d'Anvers, *le sport est devenu une affaire d'État, il a un caractère officiel...*

Dès lors, c'est bien le ministère des Affaires Étrangères qui en France dicte la politique sportive aux fédérations et au Comité Olympique Français. Ce dont témoigne une *Note sur la propagande sportive à l'étranger* publiée en 1920 qui précise l'attitude qu'il convient d'adopter à l'encontre des pays vaincus. Attitude elle-même dictée par les fédérations de football-association britanniques qui, indépendamment de leur gouvernement, avaient initié l'interdiction de toute rencontre internationale de nation à nation avec les pays vaincus. Enfin, ce document insiste sur les avantages que pourraient procurer des victoires françaises sur l'opinion publique internationale... En conséquence, de nombreuses aides financières sont accordées à des sportifs ou à des délégations pour rencontrer des sportifs étrangers... chaque fois que la victoire est sinon certaine, au moins espérée ! L'essentiel est maintenant de gagner. D'autres actions du SOFE aboutissent à la création de clubs français à l'étranger (Roumanie et Allemagne) afin d'assurer le prestige de la France. L'objectif, formulé par le haut-commissaire Inter-Alliés des territoires rhénans est explicitement avoué : si les équipes sportives de l'armée du Rhin ne peuvent envoyer des athlètes de tout premier plan, mieux vaut s'abstenir... Bref, les sportifs français ne sont aidés par le SOFE que s'ils sont assurés de la victoire.

Les illusions du pacifisme

Plus jamais ça ! L'hécatombe de la Grande-guerre a convaincu tous les Français que la paix était un bien précieux. Mais comment oublier ? Même sur le terrain du sport il paraît bien difficile dans les années vingt de promouvoir les beaux principes de l'amitié et de la fraternité entre les peuples. Dès lors, la liste des nations que les Français sont autorisés à rencontrer est limitée. L'Allemagne, « *notre ennemi héréditaire* », est évidemment en tête des nations honnies ! D'autant qu'elle est accusée de « *réarmer* » par sociétés sportives interposées. Et puis l'Union Soviétique et sa révolution jettent le trouble dans les organisations politiques et syndicales françaises. Si le monde sportif l'ignore, les responsables gouvernementaux veillent. Sportifs allemands et soviétiques se rencontrent à Berlin, mais le gouvernement français interdit la tenue de compétitions sportives ouvrières, organisées par l'*Internationale Sportive Rouge* à Paris en juin 1924. En réalité, les responsables politiques

soviétiques refusent aussi de participer aux compétitions dites « bourgeoises », dont les Jeux olympiques... Situation qui perdure jusqu'en 1952.

De l'autre côté des Alpes, l'avènement du fascisme semble poser moins de problème de conscience aux dirigeants sportifs et politiques. Pourtant le PCF dénonce les visées hégémoniques du *Duce* par sportifs interposés. Dès 1923, sa revue *Le Sport Ouvrier* mobilise ses partisans contre le danger fasciste, en affirmant que le sport est un instrument de la lutte des classes. De leur côté, les catholiques français s'efforcent de relancer des rencontres internationales à Rome en 1926, mais Mussolini les interdit.

En fait, la presse française spécialisée (*L'Écho des Sports*, *La Vie au Grand Air*, *Le Miroir des Sports*, *L'Auto*) ne rend pas compte de ces événements. L'ennemi reste l'Allemagne et la question se réduit à sa participation aux Jeux olympiques de Paris en 1924. Les avis sont en effet partagés : certains s'appuient sur la SDN pour tenter un rapprochement franco-allemand par compétition sportive interposée, au nom du pacifisme. Voire en favorisant l'entrée du CIO à la SDN... D'autres, comme Gaston Vidal, continuent d'affirmer que le sport doit rester aux sportifs et qu'ils leur revient d'en décider.

D'une façon générale pourtant, les fédérations sportives françaises, les hommes politiques, la presse et l'opinion publique ne sauraient accepter une telle reprise. Difficile en effet pour les Français (en particulier les puissants mouvements d'anciens combattants) d'accepter l'idée même que des Allemands puissent revenir en France, même pour des joutes sportives et pacifiques... L'idée s'impose alors peu à peu que les rencontres sportives ne pourront reprendre avec l'Allemagne que lorsque cette dernière sera admise à la SDN. Une manière habile de reporter la responsabilité sur le politique... et de se soumettre aux ordres des fédérations sportives britanniques. Néanmoins, c'est sans compter sur l'autorité des fédérations internationales ! Certaines d'entre elles laissent en effet l'initiative à chaque nation d'inviter ou non les pays vaincus. Celle de cyclisme va même jusqu'à admettre les participants d'Autriche, de Hongrie, de Pologne aux championnats du monde qu'elle organise à Berlin en août 1920... et le marathon international de Turin oppose des athlètes français et allemands en octobre 1922 !

À cette confusion s'ajoutent quelques initiatives « clandestines » visant au rapprochement sportif franco-allemand en boxe (match à Paris, opposant Bretonnel à Czirson), compétitions automobiles, d'aviation, de cyclisme... quelques clubs français de football rencontrent leurs homologues allemands en Rhénanie (en pleine occupation de la Ruhr) en dépit des interdictions du ministère des Affaires Étrangères. « *L'esprit sportif* » va-t-il l'emporter ? C'est

un peu vite oublier que dans ce cas, le SOFE espère secrètement *orienter les Rhénans vers la pensée française*. Entreprise de séduction qui justifie la création officielle d'un *Groupement Sportif Civil* à Mayence et à Wiesbaden en septembre 1921 pour favoriser la propagande française. Ce qui, on peut s'en douter, suscite l'hostilité de la population allemande. Autant de facteurs qui autorisent la presse (*L'Auto* notamment) à pronostiquer une reprise prochaine des rencontres franco-allemandes... qui semble proche puisqu'en avril 1924, les associations de football d'Écosse, d'Irlande et du Pays de Galles viennent de faire sécession et annulent les directives qui leur interdisaient de conclure des rencontres avec les anciennes puissances ennemies.

Les responsables politiques sont vite confrontés à d'amères déceptions. Après quelques victoires retentissantes, les défaites des sportifs français deviennent de plus en plus nombreuses. Celle de Georges Carpentier contre Jack Dempsey le 2 juillet 1921, puis celle de Suzanne Lenglen à Forest Hills annoncent le déclin. Dès lors, le sport ne contribue guère à rehausser le prestige de la France dans le monde.

Les ailes de la paix ne voleront pas sur Colombes

À ces difficultés s'ajoute celle de l'organisation des Jeux olympiques à Paris en 1924. Pierre de Coubertin est un moment hostile à l'attribution des Jeux à Paris. Question d'amour propre parce qu'il estime avoir été victime d'une faute de préséance lors des Jeux d'Anvers. Question de principe car il ne saurait tolérer que Gaston Vidal et les fédérations sportives françaises et internationales empiètent sur les prérogatives du CIO... donc les siennes. Albert Milhaud, directeur du SOFE n'apprécie guère les caprices *et les agissements anti-patriotiques* de Pierre de Coubertin. Les esprits se calment néanmoins, et Paris obtient les jeux... non sans que se posent d'énormes difficultés financières.

Dès lors, c'est le gouvernement français qui est directement concerné. Le grand rassemblement pacifique des peuples va-t-il enfin avoir lieu ? C'est sans compter sur l'hostilité des anciens combattants et de la plupart des hommes politiques à toute présence à Paris des représentants des pays vaincus. La rumeur circule pourtant en juin 1922, propagée par les Suédois (Raymond Poincaré, président du Conseil et ministre des Affaires Étrangères en est informé), que le CIO souhaite ouvrir les prochains Jeux à tous les pays, y compris l'Allemagne. Heureuse initiative que l'ambassadeur de France en Suède salue : si les Jeux d'Anvers ont été les jeux de la Victoire, ceux de Paris seront ceux de la Paix ! Jean Giraudoux, nouveau directeur du SOFE reçoit même, adressée par

le Comité Olympique Français, une liste de 54 nations susceptibles d'être invitées parmi lesquelles l'Allemagne, l'Autriche, l'URSS, la Hongrie, la Bulgarie... Inacceptable ! La liste sera modifiée sur ordre du ministère des Affaires Etrangères et de la présidence du Conseil. L'URSS ne peut être invitée (cette invitation est jugée *inoportune*). Et le boycottage des pays vaincus obéit bien à des motifs politiques. Ce qui provoque aussitôt en Allemagne une vaste campagne contre l'Olympisme et contre la France et génère l'idée d'organiser une contre-olympiade avec le concours des pays scandinaves dans le but d'isoler la France. De même les Allemands s'efforcent-ils de convaincre d'autres pays (dont l'Autriche) de ne pas se rendre aux Jeux de 1924 à Paris qu'ils qualifient de *fête sportive de l'Entente*.

La fin des illusions ?

L'intrusion soudaine du sport dans les stratégies politiques des gouvernements est un phénomène entièrement nouveau dans l'histoire des relations internationales à partir de 1919. Du strict point de vue sportif, les cinq années qui suivent la signature de l'Armistice sont indiscutablement marquées par deux problèmes : l'Olympisme et la germanophobie. Les jeux Inter-Alliés de Paris et les Jeux olympiques d'Anvers sont bien les jeux de la Victoire et ils inaugurent les premiers boycottages de l'histoire du sport.

Situation singulière, certes héritée de la guerre, mais qui vient trahir l'internationalisme et le pacifisme qui fondent l'esprit olympique tout comme l'esprit sportif, et érige les États démocratiques en gardiens de l'ordre sportif et politique international. Le sport ne saurait se soustraire aux arbitrages politiques, alors que le Traité de Versailles ne l'intègre aucunement dans ses sanctions. C'est pourtant dès cette date que le sport devient un instrument de propagande et de pression diplomatique. Faut-il s'étonner si, quelques années plus tard, les états totalitaires retiendront la leçon donnée par les états démocratiques ?

Certes, ce n'est pas à cause de son régime politique que l'Allemagne est exclue des compétitions internationales : cette sanction s'inscrit dans la panoplie de celles qu'ont définies les Alliés pour obtenir des réparations. Cette « mise en quarantaine », initiée par les fédérations britanniques, reçoit d'ailleurs sans trop de réactions (au moins jusqu'en 1921-22) l'aval de la communauté internationale. Mais sa durée pose problème. Et ce ne sont ni des raisons politiques, ni des raisons sportives qui inciteront nombre de clubs ou de fédérations sportives à renouer des relations (d'abord clandestines) avec les sportifs allemands, mais des raisons économiques ! C'est vrai pour les matches de boxes tout comme pour les courses auto-

Les Pieds Nickelés, n° 17
(« Aux Jeux olympiques »),
juillet 1957



mobiles (les Français – les voitures françaises – affronteront les Allemands dès 1922 dans la *Targa Florio*).

Le cas est quelque peu différent pour l'Union Soviétique. Son exclusion des Jeux olympiques et des rencontres sportives internationales repose sur un boycottage de nature politique. Les remous que suscite en France la révolution bolchévique pourraient bien inciter les communistes à utiliser le sport et les manifestations sportives comme instruments des luttes sociales et politiques. L'hypocrisie peut, il est vrai, s'appuyer sur le constat que le sport soviétique n'en est qu'à ses balbutiements et qu'il ne peut donc dignement représenter son pays. Il est plus probable que le gouvernement français craint dans l'immédiat que l'invitation de sportifs soviétiques ne soit qu'une manœuvre pour tenter de faire reconnaître l'URSS. La France, tout comme la Grande-Bretagne et l'Italie, finira néanmoins par la reconnaître en 1924 alors que la SDN ne lui

ouvrira ses portes qu'en 1934. Si l'on s'en tient à la position adoptée par Gaston Vidal, aucune relation sportive ne peut être engagée avec un pays si celui-ci n'est pas membre de la SDN. Cependant, cette reconnaissance acquise, l'URSS ne sera pas représentée dans les grandes compétitions internationales officielles jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale... Mais les soviétiques n'avaient-ils pas aussi la volonté de boycotter le sport bourgeois et capitaliste ?

Ainsi, l'ordre sportif international s'aligne-t-il un moment sur l'ordre politique international pour donner l'illusion de l'unité et de la cohérence. C'était oublier évidemment que les vaincus, les neutres et les exclus ne joueraient pas le jeu et multiplieraient les tentatives pour briser cette unité de façade. Difficile, dans ces conditions, d'espérer que les Jeux olympiques de Paris de 1924 deviennent les « *Jeux de la Paix* ».

Sport d'État ou sport apolitique ?

La Première Guerre mondiale est bien sûr venue aggraver profondément le principe de la compétition entre les états mais la presse sportive allemande était déjà claire sur le sujet dès 1913 : « *L'idée Olympique de l'ère moderne symbolise une guerre mondiale, qui ne montre pas son caractère militaire ouvertement, mais qui donne – à ceux qui savent lire les statistiques sportives – un aperçu suffisant de la hiérarchie des nations...* »⁶ Pourtant, si le sport sert largement les intérêts politiques des nations, les états ne sont pas toujours en mesure de dicter leur conduite aux sportifs. En Grande-Bretagne par exemple, le système de pensée et de valeurs du sport amateur britannique est basé sur la non-intervention de l'état dans ce domaine. Il n'y avait donc pas de ministre chargé des sports et encore moins d'intrusion du *Foreign Office*, au moins jusqu'aux années 30. Les organisations sportives, y compris la *British Olympic Association*, ne reçoivent pas d'argent de l'état et leur autonomie politique se manifeste d'ailleurs largement lorsqu'elles prennent spontanément la décision de boycotter les rencontres sportives avec les anciennes puissances de l'Axe, souhaitant même isoler toutes les nations neutres qui avaient joué avec l'Allemagne ou ses alliés pendant la guerre. L'État français intervient lui dans le sport dès la fin de la guerre avec la création par le ministre des Affaires Étrangères de la *Section du Tourisme et du Sport* en 1920, qui lui donne les moyens d'harmoniser sa politique étrangère avec ce qu'il faut désormais appeler la « politique sportive ». L'une ne va désormais plus sans l'autre et cette combinaison annonce bientôt les manipulations futures du sport à des fins de propagande par les États autoritaires dès la fin des années vingt.

6 – Arndt Krüger, « Le rôle du sport dans la politique internationale allemande, 1918-1945 », in Pierre Arnaud et Jim Riordan, *Sport et relations internationales. Les démocraties face aux régimes autoritaires*, Paris, L'Harmattan, 1997 (à paraître).

Les dirigeants des Fédérations sportives nationales et internationales, tout comme ceux du CIO ont fait des choix politiques. Ils auraient pu en effectuer d'autres... Mais il était manifestement impensable qu'ils envisagent la présence d'athlètes allemands sur le sol belge, anglais ou français. Après les horreurs de la Grande Guerre il était tout simplement impossible de mettre les sentiments de côté. Les ailes de la paix ne planeront donc pas sur le stade de Colombes... et la politique sportive d'exclusion n'est que l'expression d'une conduite initiée par les fédérations sportives britanniques et la SDN. Quant aux initiatives de quelques membres de la SDN (les Scandinaves) pour tenter de rallier le CIO et donc l'Olympisme sous la bannière du pacifisme et de l'internationalisme, elles se heurtent à l'hostilité des sportifs (le sport doit rester aux sportifs et n'a rien à voir avec la politique s'écrie Gaston Vidal) et à celle des aristocrates du CIO. Double langage et hypocrisie ?

Pourtant, en démissionnant de la présidence du CIO, Pierre de Coubertin se laisse aller à quelques confidences qui trahissent ses désillusions. Défenseur de l'esprit sportif dans la plus pure tradition aristocratique, il regrette que les Anglais aient été les premiers à transgresser la sacro-sainte règle de l'amateurisme. Ardent propagandiste du sport, il ne peut que se réjouir de voir sa pratique se répandre dans toutes les classes de la société... mais avec des nuances : « *Que la jeunesse bourgeoise et la jeunesse prolétarienne s'abreuvent à la même source de joie musculaire, voilà l'essentiel ; qu'elles s'y rencontrent, ce n'est présentement que l'accessoire* »⁷.

7 – Pierre de Coubertin, *Le Miroir des Sports*, 24 novembre 1921.

Alors que les poussées du nationalisme sportif l'inquiètent et le déçoivent, il reste malgré tout optimiste : « *Malgré certaines désillusions qui ont ruiné en un instant mes plus belles espérances, je crois encore aux vertus pacifiques et moralisatrices du sport. Sur le terrain de jeu, il n'y a plus ni amis ni ennemis politiques ou sociaux, seuls des hommes qui pratiquent un sport restent en présence.* »

À moins de confondre attentisme et pacifisme, les qualités de visionnaire que l'on prête aisément au rénovateur des Jeux olympiques se révèlent ici, et dès 1921, singulièrement médiocres.

À la fin de l'année 1924, semble s'ouvrir une nouvelle ère avec l'apaisement des relations franco-allemandes et la reconnaissance de l'URSS par la France. Dès le mois de juillet 1925, les troupes militaires françaises évacuent la Ruhr et quelques mois plus tard, le pacte de Locarno ouvre une période de paix... Ce qu'atteste l'entrée de l'Allemagne à la SDN (le 8 août 1926). Le pacifisme semble l'avoir emporté et l'événement revêt une telle importance que Aristide Briand reçoit le Prix Nobel de la Paix le 10 décembre 1926 avec son homologue allemand Gustav Stresemann.

Ce sont ces conditions politiques et diplomatiques qui ont rendu possible la reprise officielle des rencontres sportives internationales.

les entre les vainqueurs et les vaincus : le premier match international d'athlétisme France-Allemagne se déroule en 1926... il est vrai que c'est en « terrain neutre » (à Bâle, en Suisse) et au cours d'une rencontre triangulaire France-Suisse-Allemagne... et que le ministre de la Guerre français ne voulait pas laisser partir les athlètes militaires. Il faudra attendre le 23 août 1927 pour que se déroule officiellement le premier France-Allemagne d'athlétisme, et 1928 pour le premier match de natation. Le premier France-Allemagne de rugby aura lieu le 19 avril 1927, à Paris.

Pourtant, la reprise des compétitions de football sera plus tardive : alors que l'équipe de France rencontre l'Autriche en 1926, la Hongrie en 1927, ce n'est que le 17 mars 1931 qu'elle est opposée à l'équipe nationale allemande au stade de Colombes. Il aura donc fallu attendre douze ans pour que les deux nations s'affrontent dans le sport le plus populaire de l'époque (55 000 spectateurs assistent à la rencontre, dont 15 000 allemands indique *Le Miroir des Sports*). Une nouvelle époque s'ouvre et chacun pense que le sport peut désormais contribuer efficacement au rayonnement de la paix dans le monde, loin des contingences politiques...

Lionel et Pierre Arnaud

Lionel Arnaud est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble et doctorant en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives à l'Université Lyon I sur les politiques sportives et les minorités immigrées en France et en Angleterre. Il termine également un DEA de Sciences politiques à l'IEP de Grenoble

Pierre Arnaud est professeur à l'Université Lyon I et Directeur du Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport (E.A. 647). Il est l'auteur de *Les Origines du sport ouvrier en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994. Il a également écrit, en collaboration avec Alfred Wahl, *Sports et relations internationales*, Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation, Université de Metz, 1993

ANNEXES

Annexe 1

Les premières équipes nationales rencontrées par les équipes de France dans des matches officiels *

<i>Année</i>	<i>Pays</i>	<i>Sport</i>
1893	1er championnat d'Europe d'Aviron	
1902	Canada	Rugby
1906	Belgique	Rugby
1906	Angleterre	Rugby
1906	Nouvelle Zélande	Rugby
1907	Afrique du Sud	Rugby
1908	Pays de Galle	Rugby
1909	Irlande	Rugby
1910	Écosse	Rugby
1910	Création du Tournoi des Cinq Nations (Rugby)	
1912	Belgique	Athlétisme
1919	Belgique	Athlétisme
1920	Angleterre	Football
1920	Belgique	Natation
1920	Angleterre	Football
1921	Irlande	Football
1921	Angleterre	Athlétisme
1921	Suisse	Athlétisme
1921	Suède	Athlétisme
1921	Italie	Football
1921	Belgique	Football
1921	Hollande	Football
1922	Espagne	Football
1922	Norvège	Football
1922	Finlande	Athlétisme
1923	Suisse	Football

* ne sont pas pris en compte ici les Jeux olympiques et les rencontres internationales entre clubs ou fédérations sportives non officiels.

<i>Année</i>	<i>Pays</i>	<i>Sport</i>
1924	Roumanie	Rugby
1925	Brésil	Football
1925	Uruguay	Football
1925	Autriche	Football
1926	Portugal	Football
1926	Allemagne	Athlétisme
1926	Yougoslavie	Football
1927	Afrique du Nord	Football
1927	Allemagne	Rugby
1928	Tchécoslovaquie	Football
1928	Italie	Athlétisme
1930	Ecosse	Football
1930	Hongrie	Athlétisme
1931	Allemagne	Football
1936	Japon	Athlétisme
1937	Italie	Rugby
1938	Pologne	Athlétisme
1939	Pologne	Football
1939	Hollande	Athlétisme

Commentaires : Lorsque les fédérations de *Football Association* britanniques interdisent aux alliés de rencontrer les pays neutres ou belligérants, menaçant de sanctions les contrevenants, on s'aperçoit que la France respecte scrupuleusement ses directives. Le premier match contre l'Autriche n'a lieu qu'en 1925. Quant à savoir si la France choisit ses adversaires en fonction des régimes politiques, il est clair également qu'à partir de 1926, nombre des pays rencontrés sont sous la tutelle d'un régime dictatorial : le Portugal (putsch en mai 1926), la Hongrie et la Tchécoslovaquie, alliées de l'Allemagne font partie de la Petite entente avec la Yougoslavie et la Roumanie dès 1921 ; quant à la Pologne, si la rencontre est tardive, c'est parce que depuis le coup d'état du général Pilsudski en mai 1926, la France s'est éloignée d'elle. Mais après 1933, si la France cherche à se rapprocher des pays de l'Est, la Pologne refuse. Il semble donc que la France ne rencontre pas que des pays démocratiques.

Annexe 2

Les Jeux olympiques (1896-1936)

<i>Année</i>	<i>Lieu</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Nombre d'athlètes</i>
1896	Athènes	13	295
1900	Paris	20	1077
1904	St Louis	11	554
1908	Londres	22	2034
1912	Stockholm	28	2504
1916	Berlin	Annulés	
1920	Anvers	29	2591
1924	Paris	44	3075
	<i>Chamonix</i>	<i>16</i>	<i>293</i>
1928	Amsterdam	46	3292
	<i>St Moritz</i>	<i>25</i>	<i>363</i>
1932	Los Angeles	38	1429
	<i>Lake Placid</i>	<i>17</i>	<i>300</i>
1936	Berlin	49	4793
	<i>Garmish-Partenkirchen</i>	<i>28</i>	<i>756</i>

Commentaires : C'est bien à partir de 1924 que les Jeux olympiques conquièrent une envergure véritablement internationale : le nombre des nations et des athlètes qui y participent ne cesse d'augmenter. Le seul fléchissement constaté étant lié en 1932 à l'éloignement (tout comme d'ailleurs en 1904).